

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 mars 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA - Arnaud MERCIER représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Didier PARAKIAN - Henri PONS - Amapola VENTRON - David YTIER.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-005-11249/22/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Medinsoft pour l'animation de la filière numérique - Approbation d'une convention 15890

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique et de soutien à l'innovation qu'elle met en place en direction des entreprises et au service du développement du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Fort du potentiel significatif des secteurs du numérique et des industries créatives avec 56 000 emplois et un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros, et grâce à des infrastructures numériques faisant du territoire un des premiers hubs numériques mondiaux (avec 15 câbles sous-marins et plus de 160 opérateurs télécoms), la Métropole Aix Marseille constitue un territoire d'excellence en matière de numérique et d'innovation. Au-delà de ces infrastructures, un écosystème d'acteurs (accélérateurs, incubateurs, pôles de compétitivités...) et d'entreprises du secteur propose un ensemble de services numériques à forte valeur ajoutée (data-centers, e-tourisme, e-sports, e-commerce, formations Grandes Ecoles du Numérique, tiers lieux...) servant globalement la dynamique économique territoriale en matière d'entrepreneuriat, de transformation numérique et d'innovation. La structuration, l'animation et l'essor de cet écosystème sont des composantes essentielles pour renforcer l'attractivité du territoire et offrir les meilleures conditions de développement possible à son écosystème d'acteurs et d'entreprises.

Créé en 2003 sous la forme associative, Medinsoft est l'un des principaux réseaux de professionnels de l'industrie numérique sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. La structure compte 166 adhérents à qui elle propose des actions de veille technologique, accès marché, mise en réseau entre startups, TPE, PME, grands comptes et collectivités. Medinsoft produit également des outils (livres blancs, fiches, outils numériques...) et organise des événements et des actions de communication annuels au service de ses membres contribuant à l'animation et au développement de la filière numérique du territoire.

Les objectifs généraux de l'association Medinsoft sont les suivants :

- Accompagner la croissance des entreprises du numérique, fédérer la filière.
- Aider, accélérer les TPE, PME, Startups dans leur transformation digitale.
- Développer les filières du numérique dans les secteurs de l'innovation.
- Animer la filière au travers de commissions thématiques.
- Mettre en place des outils au service de l'emploi, la formation, l'insertion et l'inclusion sociale.
- Faciliter l'accès au financement pour les entreprises innovantes.

En 2021, malgré la situation sanitaire, l'association a su maintenir un niveau d'activités plus que satisfaisant en basculant sur des rendez-vous et des événements hybrides (phygitaux), principalement organisés autour des travaux de ses 14 commissions thématiques et de webinars thématiques. Des actions spécifiques ont été mises en œuvre en lien avec la problématique de l'emploi de l'apprentissage dans le secteur numérique (forum MyMedInJob), la mise en place d'outils s'est poursuivie (application MyMedInJob, nouveaux livres blancs), les temps forts annuels ont été maintenus, notamment le rendez-vous financier (Financial Innovation Day 2021) ainsi que le Grand Opening, événement phare dédié et plébiscité par les acteurs du numérique et de l'innovation, qui a rassemblé plus de 2 000 personnes au fort d'entrecastaux.

En 2022 l'association ambitionne de maintenir et renforcer ses actions. Les temps forts FidMed (Financial Innovation Day) et le Grand Opening seront reconduits, l'animation des commissions thématiques se poursuivra et de nouveaux formats (événements et livrables) viendront compléter les dispositifs mis en œuvre au service de l'animation de la filière numérique. A titre d'exemple et de manière non limitative sont prévus : la production d'une *Bible de la Transformation Digitale*, l'organisation de l'*Académie de la Transformation Numérique*, la mise en place d'une base documentaire collaborative et d'un catalogue d'offres entre adhérents.

Pour toutes ces raisons et dans ce contexte il est proposé de soutenir le programme d'actions annuel de Medinsoft par l'attribution d'une subvention de fonctionnement globale.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022, dossier N° 00000462.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association MedInSoft une subvention d'un montant de 60 000 euros, représentant 12,8% du budget prévisionnel de 508 000 euros TTC (hors contribution volontaire). Ce soutien financier est pris en charge intégralement sur le Budget Métropolitain Centralisé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 10 mars 2022
Reçu en Contrôle de légalité le 21 mars 2022

- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt et la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de soutenir le fonctionnement de l'Association « Medinsoft » ;
- La volonté de la Métropole de soutenir la transformation numérique des entreprises.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement globale à l'association MedInSoft d'un montant de 60 000 euros au titre de l'exercice 2022.

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association MedInSoft ci-annexée relative à l'attribution de la subvention.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2022 au budget Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous-politique B370- Chapitre 65 - Article 65748 – Fonction 67.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Parcours usager

Arnaud MERCIER